

Image not found or type unknown



Indemnités supra légale de licenciement et communauté

Par **brice92**, le **15/07/2009** à **14:50**

Bonjour,
J'ai touché une importante somme d'argent dans le cadre d'un licenciement pour motif personnel. Ce licenciement a fait l'objet d'une transaction pour solder ce litige. Je souhaite savoir s'il est possible que cette somme soit considérée comme un bien propre et si oui comment procéder pour obtenir protection de ce bien personnel. Je précise que je suis marié sous le régime de la communauté légale.
Merci